

## La production des ateliers thématiques

### Rappel de l'objectif et de la méthode de travail

L'élaboration de l'Agenda 21 du Pays du Val d'Adour se déroule en deux temps :

- Un premier temps combinant phase d'information et de concertation ;
- Un second temps consacré à l'élaboration des dispositifs d'organisation locale, à la diffusion et la mise en place des premières actions exemplaires.

La phase de concertation a pris la forme de **trois ateliers thématiques** qui avaient pour objectifs de proposer :

- Les types de projet à mettre en œuvre dans le cadre de l'Agenda 21 ;
- Les critères de qualité de ces projets (les critères doivent permettre de promouvoir des projets porteurs des principes du développement durable).

Ce travail devait servir de base à l'établissement du document cadre de l'Agenda 21 du Pays du Val d'Adour.

Les ateliers thématiques organisés entre le 3 et le 10 décembre 2007 se sont déroulés dans l'enceinte du Centre d'Action Culturelle de Maubourguet.

- L'atelier du 3 décembre intitulé "Pour un territoire responsable" a traité les enjeux :
  - Eau ;
  - Energie et climat ;
  - Habitat et urbanisme.
- L'atelier du 5 décembre intitulé "Pour un territoire dynamique" a examiné les enjeux :
  - Développement économique ;
  - Services ;
  - Culture et patrimoine.
- L'atelier du 10 décembre intitulé "Pour un territoire solidaire" a abordé les enjeux :
  - Organisation locale ;
  - Outils de pilotage (évaluation, capitalisation, coopération, communication).

# Ateliers thématiques

Réussir ensemble  
l'Agenda 21 du Val d'Adour



Pour que les personnes débattant d'un enjeu donné disposent d'un socle commun d'informations, un dossier participant propre à chaque enjeu leur a été remis. Ces dossiers comprenaient :

- Des éléments de contexte ;
- Des éléments de problématique (enjeux généraux et enjeux à l'échelle du Pays) ;
- Les réalisations, les acquis du Pays du Val d'Adour sur la période 2000-2006 ;
- Un rappel succinct des outils financiers mobilisables ;
- Les pistes d'action pré identifiées lors de l'évaluation des programmes précédents, du bilan au regard du développement durable établi par le Pays et lors du forum de Pays organisé le 2 juillet 2007. Ces pistes d'actions y sont présentées sous forme de résultats à atteindre d'ici 2013 et d'actions à mettre en œuvre pour que les résultats fixés soient effectivement atteints.

Dans les ateliers, ce sont ces résultats et les actions qui y sont associées, qui ont été mis en débat. Pour les participants, il s'agissait de : les amender et/ou les compléter en ajoutant de nouveaux résultats à atteindre.

## Les résultats et les activités

### Rappel méthodologique :

*Les participants aux ateliers devaient se prononcer sur un projet de "logique d'intervention" (résultats + activités) élaboré à partir des résultats des évaluations des programmes menés et du fonctionnement du Pays sur la période 2000-2006, du bilan au regard des principes du développement durable ainsi que du forum du 2 juillet 2007.*

*Il a été rappelé au lancement de chacun des ateliers qu'on entendait par résultats les objectifs qui devaient être atteints en 2013 et par activités les différentes actions à conduire pour les atteindre effectivement. Un résultat nécessitant dans la plupart des cas la réalisation de plusieurs activités.*

Les résultats et les activités résultant des débats sont repris et commentés ci-après. Ils sont organisés autour des trois enjeux stratégiques de l'Agenda 21 du Pays du Val d'Adour.

## A - Pour un territoire responsable

### A.1 - L'eau au cœur des enjeux du Pays du Val d'Adour

#### Résultat A.1.1 : La gestion durable des cours d'eau est en conformité avec le plan d'actions du SAGE

- Activité 1.1.1 : Réaliser les études préalables aux travaux ;
- Activité 1.1.2 : Réaliser les travaux d'entretien ;
- Activité 1.1.3 : Poursuivre et étendre à d'autres secteurs les résultats positifs de l'action test ;
- Activité 1.1.4 : Améliorer l'organisation des syndicats de rivières et définir leurs missions respectives ;

#### Résultat A.1.2 : Natura 2000 est en place (DOCOB validé) sur la traversée de l'Adour, les animations et les investissements prévus sur la période ont démarré

- Activité 1.2.1 : Réaliser les études préalables (DOCOB, etc.) ;
- Activité 1.2.2 : Réaliser les investissements prévus sur la période ;
- Activité 1.2.3 : Réaliser les animations prévues sur la période ;

#### Résultat A.1.3 : Les usagers de l'eau (agriculteurs, collectivités, entreprises, habitants) sont largement sensibilisés et mobilisés à la gestion quantitative et qualitative de l'eau (objectifs DCE) par la diffusion d'une information adaptée et l'organisation de manifestations, de formations, de démonstrations...grâce au développement des activités de la Maison de l'Eau

- Activité 1.3.1 : Elaborer les documents d'information ;
- Activité 1.3.2 : Diffuser via des supports variés une information adaptée aux différents types d'usagers ;
- Activité 1.3.3 : Organiser des sessions d'information, de formation portant sur les bonnes pratiques et le cadre réglementaire en directions des divers usagers (collectivités, particuliers, professionnels) ;
- Activité 1.3.4 : Soutenir des expérimentations de bonnes pratiques entre professionnels et collectivités ainsi qu'auprès des particuliers portant sur les aspects qualitatifs (réductions des pollutions) et quantitatifs (récupération et économie d'eau) ;

#### Résultat A.1.4 : L'eau et les milieux aquatiques sont accessibles aux habitants du Pays et aux touristes

- Activité 1.4.1 : Réaliser des études préalables ;
- Activité 1.4.2 : Aménager les sentiers en bordures de l'Adour ;
- Activité 1.4.3 : Promouvoir et communiquer sur l'accessibilité des cours d'eau et des milieux aquatiques ;

#### Résultat A.1.5 : Les déficits quantitatifs ont été réduits, la consommation maîtrisée

- Activité 1.5.1 : à définir ;

# Ateliers thématiques

Réussir ensemble  
l'Agenda 21 du Val d'Adour



## Commentaires :

- **Résultat A.1.1 :** L'ambition de ce premier résultat est augmentée. Il s'agit non plus de poursuivre le seul entretien durable des cours d'eau mais de faire en sorte qu'à l'horizon 2013 ce soit la gestion durable des cours d'eau qui soit assurée. Pour cela deux activités ont été ajoutées : l'extension/généralisation des résultats de l'action test d'une part et la meilleure organisation des acteurs, en particulier, des syndicats de rivière (coordination, mutualisation de moyens,...) ;
- **Résultat A.1.2 :** Le libellé du résultat retenu au terme des débats prend en compte les délais existant entre la décision de faire et la réalisation effective des investissements. Il devient donc : "les animations et les investissements prévus sur la période ont démarré" au lieu de ""les animations et les investissements prévus sur la période sont réalisés" ;
- **Résultat A.1.3 :** Le libellé de ce résultat est complété par une référence explicite au développement des activités de la Maison de l'eau comme vecteur de sensibilisation et de mobilisation des différents publics concernés par les aspects tant quantitatifs que qualitatifs. Le nombre d'activités est ramené de 6 à 4 en recentrant la nature des activités d'une part sur la formation/information des différents usagers et d'autre part sur la démonstration/diffusion de bonnes pratiques auprès de ces différents usagers ;
- **Résultat A.1.4 :** inchangé ;
- **Résultat A.1.5 :** Les participants à cet atelier ont proposé ce résultat sans mettre en face les activités à mener. Par ailleurs, ce résultat pose question, il mérite d'être scindé en deux, d'une part la réduction des déficits quantitatifs et d'autre part la maîtrise de la consommation. Ils relèvent plutôt d'objectifs globaux vers lesquels on tend mais que l'Agenda 21 du PVA ne va pas permettre d'atteindre à lui tout seul.

## A.2 - Exemplarité énergétique et qualité environnementale du Pays du Val d'Adour

### Résultat A.2.1 : Les outils pour une large diffusion et appropriation des principes de lutte contre le changement climatique sont en place et opérationnels

- Activité 2.1.1 : Elaborer un Plan Climat Territorial ;
- Activité 2.1.2 : Développer un dispositif complet d'information et de conseil accessible et adapté à l'ensemble des acteurs du Pays (habitants, élus, entreprises) en partenariat avec les structures existantes ;
- Activité 2.1.3 : L'information et la formation des professionnels à la gestion énergétique de leur activité (entrepreneurs, exploitants agricoles, opérateurs touristiques...) et accompagner l'acquisition des compétences relatives dans les métiers du bâtiment (artisans, architecte...) ;
- Activité 2.1.4 : Réaliser des expérimentations dans le domaine du logement (réalisations témoins, etc.) ;
- Activité 2.1.5 : Réaliser des expérimentations dans le domaine du transport (transport à la demande, pédibus, éco-conduite, etc.) ;

### Résultat A.2.2 : Tous les aménagements et les bâtiments publics construits ou réhabilités sont exemplaires en matière énergétique et environnementale

- Activité 2.2.1 : Réaliser un diagnostic des aménagements et bâtiments publics sur le territoire et promouvoir les réalisations remarquables déjà effectuées en Val d'Adour ;
- Activité 2.2.2 : Sensibiliser et conseiller les maires et les conseillers municipaux et communautaires aux "bonnes pratiques" en matière de bâti et d'énergie ;
- Activité 2.2.3 : Soutenir des réalisations exemplaires ;

### Résultat A.2.3 : Les productions locales d'énergies renouvelables sont développées (solaires, bois-énergie, agrocarburants, géothermie...)

- Activité 2.3.1 : Inventorier et promouvoir les différents types de solutions énergétiques mobilisables sur le territoire, dont l'énergie solaire ;
- Activité 2.3.2 : Réaliser des études relatives au potentiel de développement et/ou à l'organisation de filière locale d'énergies renouvelables tel que le bois énergie, les agro carburants, la méthanisation, la géothermie ;
- Activité 2.3.3 : Soutenir le développement d'organisations collectives type réseau de chaleur ou tout autre organisation permettant de favoriser l'accès pour tous aux énergies renouvelables ;

### Résultat A.2.4 : Les conditions nécessaires à la maîtrise locale des déchets sont réunies

- Activité 2.4.1 : Amplifier l'information et la sensibilisation des habitants aux pratiques responsables en matière de déchets (réalisation et diffusion d'un guide du tri, sensibilisation sur la réduction des volumes de déchets...) ;
- Activité 2.4.2 : Soutenir la création d'un site pour les déchets ménagers spéciaux et l'organisation de la collecte ;
- Activité 2.4.3 : Soutenir le développement d'un réseau de sites pour les déchets du bâtiment.

## Commentaires :

- **Résultat A.2.1** : Le libellé du résultat est reformulé. Il fait référence aux principes de lutte contre le changement climatique et non plus au seul principe de l'efficacité énergétique qui n'en est qu'un aspect. Les définitions des activités ont été précisées. L'activité "Mettre en place une centrale de mobilité" n'a pas été retenue ;
- **Résultat A.2.2** : Le libellé de ce résultat qui faisait initialement référence aux seuls bâtiments publics et élargi et fait maintenant référence aux aménagements et aux bâtiments. Une activité nouvelle est ajoutée aux deux activités proposées, il s'agit de "soutenir des réalisations exemplaires". Des débats autour de ce résultat, il ressort que les activités de sensibilisation ne doivent pas concerner que les seuls élus mais également tous les acteurs du conseil. Cet aspect est abordé dans l'enjeu A3 (ci-dessous) ;
- **Résultat A.2.3** : Toutes les activités liées à ce résultat ont été reformulées. Par exemple, l'activité "études préalables à la création d'une filière bois-énergie locale" est élargie à l'ensemble des sources potentielles d'énergie renouvelable du territoire ;
- **Résultat A.2.4** : Le libellé du résultat est reformulé de façon à englober l'ensemble de la problématique "déchets". Le nombre d'activités est ramené à 3 sans pour autant modifier leur contenu (regroupement d'activités).

## A.3 - Bien occuper notre espace pour préserver nos paysages et notre cadre de vie

### **Résultat A.3.1 : Les conditions de maîtrise et d'orientation de la gestion de l'espace se sont considérablement améliorées (50 à 70 % des communes et/ou intercommunalités couvertes par un document d'urbanisme)**

- Activité 3.1.1 : Mener une réflexion large et réaliser un travail préparatoire à l'échelle du Pays pour assurer la cohérence du territoire ;
- Activité 3.1.2 : Réaliser les études préalables à la mise en place de documents d'urbanisme à l'échelle intercommunale ;
- Activité 3.1.3 : Elaborer à partir de la Charte architecturale, paysagère et environnementale un outil pédagogique pour les décideurs locaux et les habitants afin d'avoir des références communes et un langage commun ;
- Activité 3.1.4 : Réaliser des actions d'animation pour les élus et techniciens municipaux et communautaires afin de mieux utiliser les outils existants et garantir un meilleur accompagnement financier aux communes ;
- Activité 3.1.5 : Elaborer les documents d'urbanisme adéquats dans les communes (ou intercommunalités) dans le respect des spécificités architecturales, paysagères, etc. des communes ;

### **Résultat A.3.2 : Le Pays dispose d'une offre améliorée de logements durables locatifs et à l'accession pour tous les types de publics**

- Activité 3.2.1 : Soutenir la création de logements locatifs en priorité ;
- Activité 3.2.2 : Informer et former les techniciens et élus des communes sur les outils existants en matière de foncier pour offrir du foncier aux particuliers à prix réduit ;
- Activité 3.2.3 : Encourager la mutualisation des moyens en matière de politique foncière à l'échelle intercommunale ;
- Activité 3.2.4 : Créer des lotissements communaux pour faciliter l'accession à la propriété ;

## Résultat A.3.3 : Le Pays fédère les compétences nécessaires au conseil, à l'appui, au suivi et dispose de sites exemplaires et de centres de ressources sur les énergies renouvelables et l'habitat durable

- Activité 3.3.1 : Réaliser et communiquer sur un inventaire des bonnes pratiques existantes sur le Pays ;
- Activité 3.3.2 : Mettre en place des espaces témoin de l'éco-construction, des énergies renouvelables et de la dimension sociale de l'habitat et de son accès ;
- Activité 3.3.3 : Encourager la rénovation du patrimoine ancien selon les principes du développement durable (entrées environnement et social) ;
- Activité 3.3.4 : Favoriser la réalisation d'actions par des structures compétentes ou faisant appel à des structures relais compétentes par des actions d'animation auprès des communes et intercommunalités ;
- Activité 3.3.5 : Créer sur le territoire un centre de ressources habitat durable et énergies renouvelables.

### Commentaires :

- **Résultat A.3.1: Le libellé du résultat reste inchangé mais les activités sont précisées. Il ressort des débats, les éléments suivants :**
  - **La nécessité d'une vision globale à l'échelle du pays, exprimée au travers : d'un langage commun, d'une stratégie commune avec la mise en place de solutions adaptées (PLU et cartes communales) et non pas d'une solution unique (PLU et cartes communales), de la coordination des initiatives surtout des sous-espaces limitrophes, etc. Pour ce premier résultat, l'échelon intercommunal est affirmé comme le plus pertinent pour mener les études préalables à la mise en place de documents d'urbanisme quitte à mettre ensuite en place des cartes ou des PLU selon les communes de l'EPCI. Par ailleurs, les actions d'animation à destination des élus et des techniciens doivent porter sur l'ensemble des outils existants ;**
  - **Contrairement à l'idée reçue, le coût de la mise en œuvre des cartes communales et des PLU n'est pas une contrainte compte tenu des aides des collectivités territoriales ;**
  - **La dimension "volonté politique" reste une dimension importante de ce résultat ;**
- **Résultat A.3.2 et Résultat A.3.3 : Initialement il n'y avait qu'un second résultat. Les échanges ont conduit à le scinder en deux. Un deuxième résultat sur l'amélioration de l'offre de logements sur le locatif comme sur l'accès à la propriété et un troisième résultat sur la structuration de l'offre de conseil, de centre de ressources sur les énergies et l'habitat durable. Pour le troisième résultat, la rénovation ne doit pas être oubliée du champ du conseil qui ne s'adresse pas qu'à la construction du neuf.**

## B - Pour un territoire dynamique

### B.1 – Les services, facteurs de cohésion du Pays

#### Résultat B.1.1 : Les conditions de l'égalité dans l'accès aux services de tous, y compris des personnes handicapées, ont progressé

- Activité 1.1.1 : Actualiser la charte des services ;
- Activité 1.1.2 : Mener les études préalables nécessaires aux différents investissements (centres multiservices, accès TIC, extension de l'expérimentation La Poste à d'autres domaines, etc.) ;
- Activité 1.1.3 : Compléter le maillage des centres multiservices ;
- Activité 1.1.4 : Etendre la couverture du territoire en accès haut-débit ;
- Activité 1.1.5 : Soutenir la création de commissions "handicap" intercommunales ;
- Activité 1.1.6 : Mettre aux normes les bâtiments anciens de services publics et au public ;
- Activité 1.1.7 : Soutenir le développement de services de transport à la demande également accessibles aux personnes handicapées ;

#### Résultat B.1.2 : Le maillage de services d'accueil enfance et jeunesse du pays est complété

- Activité 1.2.1 : Soutenir financièrement les différentes études préalables à la création et au développement de services d'accueil de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse ;
- Activité 1.2.2 : Soutenir la création des différents équipements/services (pôle enfance, crèches, micro crèches, RAM, ...) ;
- Activité 1.2.3 : Soutenir la création de services itinérants ;
- Activité 1.2.4 : Organiser et assurer le fonctionnement d'une coordination de ces services ;

#### Résultat B.1.3 : L'offre de santé de proximité et d'accueil des personnes âgées est améliorée

- Activité 1.3.1 : Réaliser les études préalables à la réalisation des investissements ;
- Activité 1.3.2 : Soutenir la création de maisons de santé ;
- Activité 1.3.3 : Soutenir la création de structure d'accueil (de jour, temporaire, etc.) ;
- Activité 1.3.4 : Mettre en place un réseau de télémédecine ;
- Activité 1.3.5 : Soutenir des actions de prévention ;
- Activité 1.3.6 : Mettre en réseau les services d'aide ;
- Activité 1.3.7 : Accompagner la professionnalisation des personnels de l'aide à domicile ;
- Activité 1.3.8 : Mettre en place des actions innovantes dans le domaine de l'aide à domicile (garde de nuit itinérante, ...).

## Commentaires :

- **Résultat B.1.1** : Le libellé du résultat est précisé par une référence explicite à l'accessibilité des lieux pour les personnes handicapées. Deux activités sont ajoutées. La première porte sur la mise en place de commissions intercommunales "handicap" et la seconde sur la mise aux normes des bâtiments anciens dans le souci de leur accessibilité. L'accessibilité aux personnes handicapées concerne aussi les services de transport à la demande ;
- **Résultat B.1.2** : Le libellé de ce résultat est également élargi. Le public qui doit être visé n'est pas le seul public de l'enfance mais également celui de la jeunesse. Les débats ont souligné l'importance d'aller vers la prise de cette compétence par l'ensemble des communautés de communes afin d'assurer la cohérence des initiatives et le maillage du territoire. Le rôle du Pays comme promoteur de cette prise de compétence est affirmé ;
- **Résultat B.1.3** : Le libellé de ce résultat est revu. Il est élargi à l'offre de santé dans son ensemble et n'est plus limité à la seule offre médicale. La plupart des libellés des activités sont précisés pour prendre en compte cet élargissement du résultat. Deux nouvelles activités sont ajoutées, la première porte sur les actions de prévention et la seconde sur la professionnalisation des personnels de l'aide à domicile.

## B.2 – Un développement économique durable facteur d'équité, de cohésion sociale forte et d'identité

### Résultat B.2.1 : L'accessibilité aux services de l'emploi et de la formation facilitée

- Activité 2.1.1 : Créer la maison commune emploi-formation du Pays du Val d'Adour ;
- Activité 2.1.2 : Soutenir le fonctionnement de la MCEF (mise en réseau, formation, ...) ;
- Activité 2.1.3 : Soutenir des animations communes et des outils d'information collectifs ;
- Activité 2.1.4 : Identifier les besoins en formation des entreprises ;

### Résultat B.2.2 : Les conditions d'accueil d'entreprises nouvelles et de développement d'entreprises locales sont améliorées du point de vue durable

- Activité 2.2.1 : Actualiser le schéma de développement économique du pays au regard des préoccupations : environnementale, paysagère, sociale ;
- Activité 2.2.2 : Mettre en place de façon effective la coordination de la stratégie de développement économique entre communautés de communes du pays ;
- Activité 2.2.3 : Soutenir le développement des ZA existantes et les créations de nouvelles zones ;
- Activité 2.2.4 : Soutenir la création d'équipements et de services mutualisés ;
- Activité 2.2.5 : Accompagner les dispositifs favorisant la transmission et la reprise des entreprises artisanales, commerciales et agricoles ;
- Activité 2.2.6 : Soutenir la mise en place d'ORAC ou de tout autre dispositif équivalent ;
- Activité 2.2.7 : Favoriser l'accueil et le développement d'entreprises actives dans le domaine de l'environnement et des énergies renouvelables ;

## **Résultat B.2.3 : Le secteur vitivinicole a mis en place une ou des organisations collectives pour des actions de promotion, d'accueil, de tourisme vitivinicole, etc.**

- Activité 2.3.1 : Soutenir les structures collectives de mise en marché et de promotion externe ;
- Activité 2.3.2 : Favoriser des démarches innovantes en matière de gestion des déchets, d'éco-construction... ;
- Activité 2.3.3 : Mettre en place une charte qualité de l'accueil ;
- Activité 2.3.4 : Développer et promouvoir des produits touristiques liés au secteur vitivinicole ;

## **Résultat B.2.4 : Le milieu agricole à travers l'évolution de ses pratiques et l'instauration d'un dialogue avec les autres acteurs a mis en place les conditions de sa mutation**

- Activité 2.4.1 : Développer les agro-énergies ;
- Activité 2.4.2 : Organiser les débats sur la place et le rôle de l'agriculture dans le développement du pays ;
- Activité 2.4.3 : Soutenir la promotion et la diffusion des produits locaux de qualité ;
- Activité 2.4.4 : Développer les circuits courts en particulier dans la restauration collective ;
- Activité 2.4.5 : Mener dans le cadre de l'économie sociale et solidaire des expérimentations sur l'installation en agriculture ;
- Activité 2.4.6 : Favoriser l'expérimentation et l'appropriation d'itinéraires techniques et d'outils favorisant les économies d'énergie et la préservation des ressources eau et sol ;

### **Commentaires :**

- **Résultat B.2.1 : Le libellé est inchangé. Par rapport à la proposition initiale, une nouvelle activité est ajoutée, elle porte sur l'identification / recensement des besoins en formation des entreprises. Les débats autour de ce résultat ont permis de pointer l'impérieuse nécessité d'aboutir à une bonne coordination de l'ensemble des acteurs liés à la formation et à l'emploi d'une part et d'assurer en proximité un même niveau de service sur toutes les parties du territoire du Pays ;**
- **Résultat B.2.2 : Pour ce résultat, les débats ont surtout conduits à la redéfinition / précision des activités qui lui sont associées. Outre l'actualisation du schéma de développement économique au regard en particulier des préoccupations environnementales, paysagères et sociales, l'importance de la coordination des stratégies de développement économique des communautés de communes du Pays a été pointée. L'accompagnement des dispositifs d'aide à la transmission d'entreprises doit ne pas oublier les entreprises agricoles. Enfin une nouvelle activité est ajoutée, elle porte sur le développement d'entreprises dans les domaines de l'environnement et des énergies renouvelables ;**
- **Résultat B.2.3 : Inchangé. Il faut noter l'absence de viticulteurs ou de coopératives lors de cet atelier ;**
- **Résultat B.2.4 : Le résultat B.2.4 et les activités associées sont inchangées. Des échanges, il ressort plusieurs éléments importants :**
  - volonté de réinsérer l'agriculture au sein du territoire et de son projet ;
  - affirmation de la primauté de la mission alimentaire, nourricière de l'agriculture. Il faut être vigilant sur le conflit potentiel entre productions alimentaires et productions énergétiques ;
  - soutien de l'autosuffisance énergétique des exploitations agricoles.

## B.3 – Culture, Tourisme, Patrimoine facteurs de développement et d'identité du Pays

### Résultat B.3.1 : Une dynamique culturelle diversifiée et accessible à tous est pérenne sur le territoire ;

- Activité 3.1.1 : Soutenir le développement du Pôle Culturel de Territoire (Marciac) ;
- Activité 3.1.2 : Soutenir le développement de la diffusion sur l'ensemble du territoire ;
- Activité 3.1.3 : Favoriser la médiation culturelle et les actions pédagogiques ;
- Activité 3.1.4 : Compléter le maillage d'équipements structurants ;
- Activité 3.1.5 : Engager une réflexion sur la place et la fonction de la culture et de l'artiste dans le Pays ;
- Activité 3.1.6 : Créer des ponts avec d'autres domaines (agriculture, tourisme, éducation, social) ;
- Activité 3.1.7 : Promouvoir l'information, la communication, la mutualisation et la mise en réseau des acteurs locaux ;
- Activité 3.1.8 : Valoriser les lieux patrimoniaux via la diffusion culturelle ;
- Activité 3.1.9 : Soumettre au débat la création artistique et le soutien aux artistes "locaux" ;

### Résultat B.3.2 : Les acteurs du tourisme du Pays sont en réseau et ont mis en place une charte commune d'accueil de qualité pour un tourisme durable et "équitable"

- Activité 3.2.1 : Favoriser la mise en réseau pérenne des OTSI du Pays ;
- Activité 3.2.2 : Développer des outils communs de communication ;
- Activité 3.2.3 : Créer et animer un site Internet commun valorisant le patrimoine du Pays ;
- Activité 3.2.4 : Elaborer et mettre en place une charte qualité commune pour l'accueil et l'animation ;
- Activité 3.2.5 : Développer des lieux d'accueil innovants (théâtres de verdure, ...) ;

### Résultat B.3.3 : Des produits touristiques associant vin, gastronomie, culture et patrimoine sont valorisés et développés

- Activité 3.3.1 : Lancer un ou des appel(s) à projets pour susciter des propositions de nouveaux produits de la part des différents acteurs puis accompagner la mise en place des produits retenus ;
- Activité 3.3.2 : Promouvoir les nouveaux produits élaborés ;
- Activité 3.3.3 : Communiquer, informer les élus et les autres acteurs des initiatives dans le domaine du tourisme ;
- Activité 3.3.4 : Adapter à la demande les produits existants et les promouvoir ;

### Résultat B.3.4 : L'eau et les milieux aquatiques sont accessibles aux habitants du Pays et aux touristes

- Activité 3.4.1 : Réaliser les études préalables ;
- Activité 3.4.2 : Aménager les sentiers en bordure de l'Adour ;
- Activité 3.4.3 : Promouvoir et communiquer sur l'accessibilité des cours d'eau et des milieux aquatiques ;
- Activité 3.4.4 : Soutenir des programmations annuelles (culture, environnement, sport...).

## Commentaires :

- **Résultat B.3.1 : Les libellés des activités sont précisés et une nouvelle activité est ajoutée. Cette nouvelle activité porte sur l'organisation du débat sur la création et le soutien aux artistes locaux ;**
- **Résultat B.3.2 : Libellé inchangé. Une nouvelle activité (3.2.5) est ajoutée ;**
- **Résultat B.3.3 : Le libellé du résultat est précisé. Il est élargi à l'ensemble des produits et n'est plus limité à la mise en marché des seuls nouveaux produits. Il vise à valoriser les produits existants et à en développer de nouveaux. De ce fait une nouvelle activité est ajoutée (3.3.4), elle vise à l'adaptation puis la promotion des produits existants ;**
- **Résultat B.3.4 : Ce résultat est le même que le résultat A.1.4 lié à l'enjeu "Eau". Les activités initiales sont donc les mêmes mais ce groupe de travail en a ajouté une nouvelle (activité 3.4.4) qui exprime la volonté que la programmation culturelle annuelle favorise la rencontre des problématiques, de lieux et d'acteurs de différents secteurs d'activité.**

L'importance de la culture ainsi que sa dimension transversale (éducative, etc.) sont rappelées.

## C – Pour un territoire solidaire

### C.1 : S'organiser pour mieux travailler ensemble et assurer la reconnaissance du rôle et des compétences de chacun

#### Résultat C.1.1 : Toutes les communautés de communes sont dotées des compétences nécessaires à la mise en œuvre des chartes et projets du pays

- Activité 1.1.1 : Faire l'inventaire des compétences des EPCI non partagées au regard des chartes et projets existants et à venir portés par le Pays ;
- Activité 1.1.2 : Présenter de façon partenariale (EPCI, GIP, CD) lors de conseils communautaires d'information et de sensibilisation les compétences à partager ;
- Activités 1.1.3 : Faire reconnaître formellement par les communautés de communes les schémas existants et à venir ;

#### Résultat C.1.2 : Le rôle et les compétences des acteurs du Pays sont clairement identifiés par tous (élus, techniciens et conseil de développement) et le réseau technique est conforté

- Activité 1.2.1 : Elaborer un guide pratique de la vie territoriale ;
- Activité 1.2.2 : Signer entre le Pays, les EPCI et le conseil de développement le guide pratique de la vie territoriale ;
- Activité 1.2.3 : Organiser annuellement un retour sur l'action du Pays et du conseil de développement dans chacun des conseils communautaires en mettant en avant les résultats ;
- Activité 1.2.4 : Informer / communiquer à destination des habitants sur le rôle et les compétences du pays, des EPCI, du conseil de développement ;
- Activité 1.2.5 : Renforcer l'intelligence collective, le réseau des animateurs de Pays ;

## Résultat C.1.3 : Le conseil de développement élargi et remobilisé travaille en étroite collaboration avec les instances du Pays

- Activité 1.3.1 : Mener une réflexion collective sur l'organisation, le rôle, le mode de fonctionnement du conseil de développement ;
- Activité 1.3.2 : Organiser pour les membres du conseil de développement des formations en matière d'évaluation des politiques publiques et sur les enjeux du Pays du Val d'Adour ;
- Activité 1.3.3 : Participer au suivi et à l'évaluation des politiques conduites par le Pays ;
- Activité 1.3.4 : Elaborer des notes d'orientation pour attirer l'attention du Pays sur certains sujets, etc. (Le conseil de développement = caisse de résonance du Pays) ;
- Activité 1.3.5 : Publier régulièrement la lettre du conseil de développement ;
- Activité 1.3.6 : Réaliser un plan commun de communication du Pays ;
- Activité 1.3.7 : Renforcer l'accompagnement technique du conseil de développement ;
- Activité 1.3.8 : Doter le conseil de développement d'un fond permanent de 0,20€ par habitant ;

## Résultat C.1.4 : Le partenariat extérieur est développé et renforcé avec les acteurs et les services institutionnels

- Activité 1.4.1 : Mettre en place une cellule de coordination pour décroiser les organisations départementales et régionales ;
- Activité 1.4.2 : Faire un inventaire des partenaires et des collaborations possibles ;
- Activité 1.4.3 : Informer les partenaires des chartes et des schémas du Pays ;
- Activité 1.4.4 : Veiller à la cohérence entre les schémas et chartes du Pays d'une part et les politiques départementales et régionales d'autre part.

### Commentaires :

- **Résultat C.1.1** : Les échanges ont conduit à ajouter une troisième activité qui consiste à faire reconnaître par les communautés de communes et les partenaires du Pays les documents d'orientations stratégiques élaborés dans son cadre ;
- **Résultat C.1.2** : L'ambition de ce résultat est resserrée pour viser en priorité les acteurs "institutionnels" du pays (élus, techniciens et conseil de développement) alors que le libellé initial visait les habitants ;
- **Résultat C.1.3** : Des activités ont été ajoutées pour soutenir la mobilisation et le rôle dynamique du conseil de développement. Elle vise d'une part au renforcement de l'accompagnement technique du conseil de développement et d'autre part la "sécurisation" de ses moyens financiers.
- **Résultat C.1.4** : Ce résultat qui n'était pas proposé initialement a été rajouté par le groupe de travail. Quatre activités associées ont également été définies.

## C.2 : De nouvelles pratiques pour s'inscrire dans une démarche continue de progrès

**Résultat C.2.1 : Le dispositif de suivi et d'évaluation partenarial a été mis en place et a été opérant tout au long de la période. Il porte sur l'ensemble des politiques territoriales du Pays**

- Activité 2.1.1 : Organiser pour les élus et le conseil de développement une phase pédagogique de présentation de l'évaluation "outil de pilotage" ;
- Activité 2.1.2 : Mettre en place un groupe de travail dédié ;
- Activité 2.1.3 : Conduire une réflexion collective sur les objectifs de l'évaluation et définir le système d'évaluation partenarial, son organisation, ses champs, les référentiels à mettre en œuvre, le questionnement évaluatif, les indicateurs ;
- Activité 2.1.4 : Mettre en place et assurer le fonctionnement des outils du suivi et de l'évaluation ;
- Activité 2.1.5 : Etablir un état annuel (écarts entre objectifs et réalisations, difficultés rencontrées, ...) ;
- Activité 2.1.6 : Mobiliser, selon des principes à définir (fréquence, niveau de la commande, ...), un regard extérieur pour assurer l'objectivité de l'évaluation ;
- Activité 2.1.7 : Informer le grand public des résultats de(s) évaluation(s) ;
- Activité 2.1.8 : Faire se rencontrer / mettre en réseau les maîtres d'ouvrage des projets soutenus dans le cadre de l'Agenda 21 du Pays ;

**Résultat C.2.2 : Les "bonnes pratiques" identifiées sur le territoire du Pays sont formalisées et promues auprès des acteurs locaux et lors d'évènements publics**

- Activité 2.2.1 : Mettre en place un groupe de travail dédié chargé de proposer un plan de capitalisation puis de le mettre en œuvre ;
- Activité 2.2.2 : Définir les critères de choix des actions à capitaliser, les modalités de recueil de l'information, de rédaction des fiches, de leur relecture et de leur diffusion ;
- Activité 2.2.3 : Mettre en place et assurer le fonctionnement du dispositif de capitalisation ;
- Activité 2.2.4 : Assurer la diffusion des actions et des méthodes capitalisées sur le territoire et vers l'extérieur ;

**Résultat C.2.3 : La coopération et la participation du Pays aux réseaux de territoires ruraux locaux, régionaux, nationaux, européens ont été consolidées. Leur valeur ajoutée a été promue**

- Activité 2.3.1 : Définir une stratégie de coopération en lien avec la stratégie de développement du Pays ;
- Activité 2.3.2 : Mettre en place de nouveaux projets de coopération pertinents au regard des orientations du nouveau contrat de pays ;
- Activité 2.3.3 : Poursuivre et renforcer l'ancrage du Pays dans les réseaux départementaux, régionaux, européens, ... ;

**Résultat C.2.4 : Un plan de communication partenarial a été élaboré et mis en œuvre. Il se traduit par une bonne connaissance du Pays, de son fonctionnement de ses actions par les habitants.**

- Activité 2.4.1 : Elaborer un plan de communication partenarial ;
- Activité 2.4.2 : Améliorer l'accessibilité de l'information sur le site Internet et des autres outils de communication du Pays. Eventuellement développer de nouveaux outils ;

# Ateliers thématiques

Réussir ensemble  
l'Agenda 21 du Val d'Adour



- Activité 2.4.3 : Mettre en réseau le site Internet et les autres outils du Pays avec ceux de ses partenaires privilégiés (EPCI, Conseil de Développement, OTSI, Têtes de réseaux locaux,...) ;
- Activité 2.4.4 : Mettre en place des évènementiels réguliers et itinérants sur l'action du Pays et les enjeux du Val d'Adour Y promouvoir les maîtres d'ouvrage et les actions identitaires du Pays ;
- Activité 2.4.5 : Etablir une relation média régulière en fournissant des articles illustrés d'actions soutenues par le Pays.

## Commentaires :

- **Résultat C.2.1 : Les activités nécessaires à l'atteinte de ce résultat sont complétées par l'ajout de deux activités. La première (2.1.6) réside dans l'appel à un regard extérieur pour assurer l'objectivité, la neutralité de l'évaluation, la seconde (2.1.7) pour assurer la "redevabilité" c'est-à-dire le fait de rendre compte aux habitants ;**
- **Résultat C.2.2 : La première activité (2.2.1) ne doit pas être spécifique à ce résultat pour éviter de multiplier les groupes de travail et les réunions. Un même groupe pourrait prendre en charge l'évaluation et la capitalisation. Ce groupe de travail doit également faire de la pédagogie sur l'intérêt de ces fonctions (évaluation, capitalisations). Les conditions de reproductibilité des expériences ou méthodes capitalisées doivent faire partie intégrante de l'exercice de capitalisation ;**
- **Résultat C.2.3 : Le libellé de ce résultat est complété. La valeur ajoutée de la coopération doit être promue ;**
- **Résultat C.2.4 : Le résultat est précisé, le plan de communication vise à une meilleure connaissance du Pays par les habitants. Ce résultat a fait l'objet de nombreux échanges autour de la différence entre information et communication. La première mettant à la disposition des habitants des éléments leur permettant de se forger une opinion voire de leur proposer des interprétations, la seconde relevant plutôt de la promotion de l'action du Pays. Ces deux dimensions doivent être prises en compte.**

# Ateliers thématiques

Réussir ensemble  
l'Agenda 21 du Val d'Adour



## Les critères de qualité des projets

### Rappel méthodologique :

C'est au travers des critères de qualité des projets que les acteurs locaux vont pouvoir afficher et exprimer leurs ambitions en matière de développement durable pour le territoire du Pays du Val d'Adour.

Au sein de chacun des trois ateliers, la question des critères a été abordée par chacun des groupes de travail "enjeu" pour trois entrées : les études, les travaux/investissements et l'animation/fonctionnement.

La question des critères n'a pas été abordée dans tous les groupes de travail "enjeu" et a souvent été examinée rapidement. Néanmoins six des huit groupes "enjeu" ont identifiés pour chacune des entrées proposée des critères de qualité.

La production des ateliers est reprise ci-dessous de façon exhaustive.

Critères : Exemplarité énergétique et qualité environnementale	Critères : L'eau au cœur des enjeux du Pays du Val d'Adour	Critères : Bien occuper notre espace pour préserver nos paysages et notre cadre de vie	Critères : Culture, Tourisme, Patrimoine facteurs de développement et d'identité	Critères : un développement économique durable facteur d'équité, de cohésion sociale forte et d'identité	Critères : Les services, facteurs de cohésion
<p><b>Association des bénéficiaires (ou leurs représentants)</b></p> <p><b>Rayonnement territorial</b></p> <p><b>Dispositif d'évaluation</b></p> <p><b>intégration dans les schémas existants</b></p>	<p><b>Respect de la concertation et du multi partenariat</b></p> <p><b>Information et sensibilisation de l'ensemble des acteurs concernés</b></p>	<p><b>Pluridisciplinarité des avis (urbanisme, aménagement, environnement, social, etc.)</b></p>	<p><b>Consultation des bénéficiaires</b></p> <p><b>Association des partenaires</b></p> <p><b>Diffusion d'une synthèse aux personnes associées ou diffusion publique</b></p>	<p><b>Elaboration des cahiers des charges dans un cadre partenarial ou d'un comité de pilotage ad hoc</b></p> <p><b>Indicateurs de durabilité ou d'éco conditionnalité</b></p>	

# Ateliers thématiques

Réussir ensemble  
l'Agenda 21 du Val d'Adour



<p><i>Performance énergétique (RT – 10 %)</i></p> <p><i>Cohérence territoriale (entre les différents aménagements voisins notamment)</i></p>	<p><i>Hiérarchisation des interventions (limiter l'interventionnisme sur l'espace rivière)</i></p> <p><i>Encourager le partenariat entre collectivités et riverains</i></p> <p><i>Privilégier les techniques douces</i></p> <p><i>Garantir la cohérence territoriale sur l'ensemble du linéaire</i></p>	<p><i>Mieux définir le mot « durable » : achats de matériaux durables, etc.</i></p> <p><i>Obligation de consulter le CAUE (être prudent car cela va à l'encontre de leur philosophie)</i></p>	<p><i>Efficacité énergétique et accessibilité pour les personnes handicapées</i></p> <p><i>Consultation des professionnels de la culture dans la conception des lieux</i></p>	<p><i>Intégration des critères HQE pour les bâtiments publics</i></p> <p><i>Respect de la charte architecturale pour les Zones d'Activités et les projets d'aménagement</i></p> <p><i>Conditionnalités économiques et sociales</i></p>	<p><i>Intégration des critères HQE pour les bâtiments publics : efficacité énergétique et accessibilité pour les personnes handicapées</i></p>
<p><i>Rayonnement territorial</i></p> <p><i>Obligation de moyens vis-à-vis du nombre et de la représentativité des personnes touchées</i></p> <p><i>Dispositif d'évaluation quantitatif et qualitatif</i></p>	<p><i>Ciblage sur l'ensemble des usagers</i></p> <p><i>Accent particuliers sur les publics jeunes</i></p> <p><i>Privilégier une approche globale (sentiers) en veillant à valoriser des ressources de proximité (lien avec d'autres réseaux de sentiers ou sites remarquables)</i></p>	<p><i>Mise en réseau / coopération des techniciens et agents de développement local du territoire</i></p>	<p><i>Implication des ...</i></p> <p><i>Mixité des publics</i></p> <p><i>Dispositif d'évaluation</i></p> <p><i>Promotion des démarches artistiques collectives et en lien avec le système éducatif</i></p>	<p><i>Etat des lieux des ressources existantes, bonnes pratiques environnementales et agricoles</i></p> <p><i>Proximité et couverture géographique assurées</i></p> <p><i>Capitalisation diffusion</i></p>	<p><i>Point de vigilance : ne pas perdre de vue la dimension "lien social"</i></p>

**Commentaires** : on peut retenir des propositions de critères de qualité faites par les différents groupes, les éléments suivants :

- **Etudes** : des points de convergence entre les propositions des différents groupes apparaissent :
  - La dimension partenariale de la préparation des cahiers des charges et du pilotage des études ;
  - La diffusion des études sous une forme synthétique ou complète selon les publics ciblés ;
  - La formulation dans les études d'indicateurs de développement durable ;
- **Travaux** : deux critères ressortent très distinctement :
  - Le critère de qualité HQE (qualité des matériaux, efficacité énergétique) pour tous les nouveaux bâtiments publics ;
  - La cohérence entre les initiatives des différentes composantes du territoire et avec les documents d'orientation stratégique et chartes du Pays ;

Il faut également noter :

- La dimension partenariale recherchée soit au travers de la mise en relation des propriétaires publics et privés soit par la consultation des bénéficiaires des investissements ;
- La recherche et le recours à des techniques alternatives "douces" et "durables" chaque fois que possible ;
- **Animations** : plusieurs éléments, là encore, émergent de façon quasiment systématique :
  - La mixité des publics et des bénéficiaires (tant sociale que générationnelle) ;
  - La proximité et la couverture géographique (maillage) ;
  - La mise en place de dispositifs d'évaluation quantitatifs et qualitatifs ;

On peut également relever deux autres types de critères :

- Les dimensions intersectorielles et/ou collectives des animations ;
- La mise en réseau, la capitalisation, la diffusion des bonnes pratiques.

L'ensemble de ces critères mettent en évidence l'impérieuse nécessité :

- De prendre en compte les facteurs "temps" et "durée" dans la conception comme dans la mise en œuvre des projets ;
- De disposer de forte mobilisation et disponibilité des acteurs locaux ;
- De la mobilisation de moyens en cohérence avec les ambitions affichées.